

CONVENTION



Entre les soussignés

D'une part,

L'EHPAD Saint-Barthélémy de la Fondation Saint Jean de Dieu, situé au 72 Avenue Claude Monet – BP 40552 - 13312 MARSEILLE CEDEX 14, représenté par Monsieur Olivier QUENETTE en sa qualité de Directeur,

Et

L'Association d'Aide aux Aidants (A3)

Située à l'Hôpital Ste Marguerite – rdc Pavillon 2 – 270 Bd Ste Marguerite – I 3009 Marseille SIRET : 508 739 273 0001 I

Représentée par son président en exercice - Mr le Docteur Thierry BAUTRANT Et sa plateforme de répit Arles-Camargue située Hôpital J.IMBERT Arles

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

<u>Article I</u>

L'Association d'Aide aux Aidants a été constituée par le dépôt en préfecture des Bouches du Rhône des statuts le 22 décembre 2006

Ses objectifs sont:

- De prévenir l'épuisement moral (Burn Out) des aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie et maintenues au domicile (des origines ou collectif).
- D'apporter aide et soutien, avec tous les moyens qu'elle jugera nécessaires, à l'ensemble de ses membres.
- De faire évoluer l'ensemble des moyens regroupés sous le nom générique « d'aide aux aidants »
- De faire reconnaître au vieillissement, qu'il soit pathologique ou harmonieux et physiologique, son rôle éthique, spirituel, social et sociétal.
- De promouvoir tous les moyens qui favorisent l'accompagnement « bien traitant » des personnes âgées ou handicapées, dans des valeurs humanistes et holistiques.
- De développer l'information, la formation et tout autres moyens humains, techniques et matériels pour favoriser la prise en charge par leurs aidants naturels des personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie ou dépendantes, quel que soit leur lieu de séjour :
 - o Domicile
 - o Domicile collectif (maison de retraite, longs séjours, familles d'accueil)
 - Lieux de soins

Article 2

L'EHPAD Saint-Barthélemy est une institution médico-sociale privée à but non lucratif, dont la personne morale, la Fondation Saint Jean de Dieu, est Reconnue d'Utilité Publique par décret du 24/07/2012. L'établissement a ouvert ses portes en 1852, avec comme vocation l'accueil des plus démunis et des exclus. Au fil des ans, il s'est modifié tout en poursuivant sa vocation première : l'accueil des plus pauvres. Il est aujourd'hui un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, accueillant 245 résidents, majoritairement bénéficiaires de l'aide sociale départementale et organisé selon le principe de sectorisation. Ce principe vise à proposer une « réponse technique » précise et un accompagnement professionnellement adapté aux différentes problématiques des personnes accueillies.

5 secteurs sont ainsi organisés :

- ✓ Deux unités accueillant des personnes relevant de la géronto-psychiatrie, d'une capacité totale de 115 lits (Saint-Benoît et Saint-Richard)
- ✓ Une unité de 53 lits (Saint-Joseph) où sont accompagnés des résidents atteints de maladies neuro-dégénératives,
- ✓ Une unité réservée aux personnes issues de l'errance de 34 lits (Saint-Roch)
- ✓ Une unité d'accueil de personnels congréganistes masculins âgés d'une capacité de 12 lits (Saint-Benoît)
- ✓ Une unité où 31 résidents autonomes vivent, dans une bastide géographiquement excentrée des autres unités avec un fonctionnement quasi-autonome

Article 3

Les deux parties se sont rapprochées dans l'intérêt des proches aidants et des patients pour mutualiser leurs compétences.

La présente convention a pour objectif de définir les modes opératoires de leur collaboration.

Article 4

Pour répondre à la demande des aidants et dans le but de poursuivre le développementd'A3, son maillage territorial sur la zone de Marseille,

L'Association A3:

- s'engage à informer les aidants qu'elle accompagne des possibilités d'action offertes par l'EPHAD Saint Barthélémy
- s'engage à mettre à disposition différents outils tels que : plaquettes d'information, permanence téléphonique assurée par un personnel formé
- s'engage à proposer un accompagnement individuel des aidants, des actions spécifiques et la réorientation vers d'autres structures et professionnels.
- s'engage à mettre en œuvre dans l'EPHAD Saint Barthélémy différentes actions d'aide aux aidants : entretiens psychologiques, cela en lien avec l'équipe et l'organisation de session de formation, groupe d'échange entre aidants.

Article 5

L'EHPAD Saint-Barthélemy de la Fondation Saint Jean de Dieu s'engage à :

- Informer par tout moyen, en interne et en externe, sur les actions développées par l'Association A3 et le partenariat entre les 2 structures,
- Participer aux actions de communication externe que l'Association A3 serait amenée à organiser pour valoriser le présent partenariat et les actions de l'association
- Mettre à disposition à titre gracieux, selon les disponibilités, des espaces, salles, bureaux, permettant à l'Association A3 de mener à bien ses actions sur le territoire,
- Mettre en œuvre toute mutualisation de moyens humains, logistiques et matériels, dans une logique partagée d'optimisation des coûts (prêts de véhicules, ...),
- Assurer, par l'intermédiaire des équipes médicales et de psychologues de l'établissement, du chef de service de l'unité Saint-Joseph, une coordination des actions de l'association A3 en direction des aidants familiaux des résidents accueillis au sein de l'EHPAD Saint-Barthélemy.

Article6

Cette convention nécessite l'adhésion professionnelle des deux parties. En dehors de cette participation, la convention est sans implication financière.

Elle est établie pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction pour la même durée en fonction de l'intérêt de ses acteurs.

Fait à Marseille, le 04/05/2017

Monsieur Olivier QUENETTE Directeur de l'EHPAD Saint-Barthélemy Monsieur Le Docteur Thierry BAUTRANT
Président de l'Association d'Aide aux Aidants (A3)

Documents joints:

QUENETTE Olivier

912 MARSEIL

- o Règlement de fonctionnement EHPAD Saint-Barthélemy
- o Contrat de séjour EHPAD Saint-Barthélemy
- o Fiche d'Evènement Indésirable EHPAD Saint-Barthélemy
- O Liste des personnels chargés de la mise en œuvre de la convention cf. annexe



Association A3

FONDATION SAINT JEAN DE DIEU **EHPAD Saint-Barthélemy**

Liste et coordonnées des personnels chargés de la mise en œuvre de la convention de partenariat

	E.H.P.A.D. Saint- Barthélémy								A3			
MOREL David	RUIBANYS Aurélie	Magali CAMPO	Dr Véronique HERR	Dr Anne BRUNA-ROSSO	Nathalie PAUCHET	Merlin PAUL	Thomas DUREZ		Emma MANDIN	Elodie MADOZ	Camille DUPRE	NOM et Prénom
Directeur Adjoint	Adjointe de Direction	I.D.E. Cadre	Médecin Coordonateur	Médecin Coordonateur	Psychologue	Psychologue	Chef de service de l'unité Saint-Joseph		Psychologue	Responsable d'accompagnement	Directrice	Fonction
06.03.43.68.99	06.03.43.46.01	06.14.79.03.76	06.21.68.19.12	06.03.43.68.93	06.14.52.05.08	07.71.50.29.00	06.03.43.26.68		06.58.11.66.22	04.91.70.76.53	06.09.27.51.64	Numéro de tél.
directeuradjoint@stjd.fr	adjointdirection@stjd.fr	infirmieremajor@stjd.fr	medecincoordonnateur2@stjd.fr	medecincoordonnateur@stjd.fr	psychologue1@stjd.fr	psychologue2@stjd.fr	csstjoseph@stjd.fr		e.mandin.associationa3@gmail.com	aideauxaidants@hotmail.fr	camilledupre@neuf.fr	Adresse mail